



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

## *Saint-Michel-des-Saints*

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL** de la susdite municipalité

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 18 décembre 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1360, chemin Centre-Nouvel-Air (matricule 7870-38-1832). La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 1088 pieds carrés, alors que la superficie maximale prévue à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 est de 784 pieds carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 06<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt-trois (2023)

  
Sébastien Gariépy,  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 06<sup>e</sup> jour de décembre, deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **06<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt-trois (2023)**.

  
Sébastien Gariépy,  
Directeur général et greffier-trésorier